

Règlement :

CANITRIATHLON/CANICROSS samedi 5 septembre 2020, à partir de 12 h

SAINT AUBIN LE CAUF (76) base de plein air de la Varenne / MARTIGNY camping des 2 rivières (76)

- Parking : base de plein air de la Varenne à St AUBIN LE CAUF
- Natation : camping des 2 rivières de Martigny
- Parcours : tour de l'étang de la base de la Varenne
- Possibilité d'effectuer plusieurs épreuves, mais au maximum 2 épreuves différentes de courses adultes pour un même chien
- Possibilité d'hébergement au camping à 50 m du départ
- Inscription : Certificat médical ou licence obligatoire sauf canimarche ouvert à tous.
- Douches et sanitaires à disposition à la base de loisir (pas au camping)
 - Restauration rapide sur place côté camping



Camping des 2 Rivières
76880 Martigny
tel. 02.35 85 60 82 - Fax. 02 35 85 95 16

VARENNE PLEIN AIR

Base de loisirs
Rue des Launay
76510 SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Accès :

Gare Ferroviaire : DIEPPE

Route (nationale/départ.)

L'accès à la base de loisirs se fait par la commune d'Arques la Bataille.

Tél : 02 35 85 69 05

info@varennepleinair.fr

L'association les PIRANHAS organise le **samedi 05 septembre** 2020 à partir de 12h la 7 ieme édition du canitriathlon de St Aubin Le Cauf / Martigny ouvert à tous les concurrents licenciés ou non,

Engagements:

Pour le canitriathlon, les inscriptions seront possibles exclusivement par le bien du site <http://piranhascanicross.unblog.fr/> et aucun autre moyen ne sera accepté. Attention inscriptions limitées à 100 participants individuels et 25 équipes maximum.

Il sera possible de s'inscrire jusqu'au mardi 1 septembre 2020 à 19 heures et les inscriptions sur place le jour de la course resteront possible jusqu'à 12H pour le canimarche, le canicross découverte (dans la limite de 100 participants) et les canicross enfants avec un supplément de 2 €. **Pas d'inscription sur place pour les épreuves de canitriathlon.**

Le paiement sera effectué par carte bancaire au moyen du site de paiement sécurisé en ligne sur <http://piranhascanicross.unblog.fr/> Tout engagement est personnel, ferme et définitif, il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute rétrocession de dossard est interdit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Certificat médical :

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréés par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de non contre-indication à la pratique du canicross en compétition ou pour les non licenciés auxquelles ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de la course. Aucune restitution ne sera possible même après la course.

Attention : Fournir conformément à l'article L231-2-1 du Code du Sport :

- Pour les non-licenciées participant à la course : un certificat médical autorisant **la pratique du canicross en compétition**, du caniVTT **en compétition ou de la canitrotinette en compétition daté de moins d'un an à la date de la course**,
- Pour les licenciés canicross FSLC, FFST CNEA , FFTRI, FFA, FFC: une photocopie de la licence 2020.

ATTENTION seront uniquement acceptées les licences des fédérations citées précédemment.

Aucun dossard ne sera délivré aux coureurs ne pouvant donner l'une des pièces indiquées ci-dessus.

Accueil, départ :

L'accueil, le départ et d'arrivée se feront entre l'étang de la base Varenne plein air et le camping des 2 rivières de Martigny Le parking, se fera à l'entrée de la base de la Varenne. Le 1 er départ sera donné à 12h.

Retrait des dossards :

Les dossards seront retirés sur place le jour de l'épreuve à partir de 10h45. L'organisation attire l'attention des participants sur la nécessité d'être en possession de l'un des justificatifs exigés au paragraphe certificat médical.

Ravitaillements :

Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée pour les participants à l'épreuve.

Service médical :

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

Le service médical sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

Droit à l'image :

Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise les organisateurs ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation.

CNIL:

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Remise des récompenses et tirage au sort :

Les récompenses seront remises à partir de 17h15.

Assurance :

Souscrite par les organisateurs en conformité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger les concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Chronométrage et résultat :

Les résultats seront affichés pendant la remise des récompenses, ainsi que sur notre site Internet et sur le site <http://piranhascanicross.unblog.fr/> le soir même.

Le chien :

- Devra être à jour de ses vaccins (présentation du carnet de vaccination su demande du vétérinaire).
- Devra être âgé de plus de 12 mois le jour de la course.pour la canicross, la caninotation et 18 mois pour le canitriathlon individuel ou le caniVTT
- Tout chien de deuxième catégorie devra être à jour avec la législation. Son propriétaire devra présenter les documents nécessaires et museler son chien pendant l'épreuve.
- **Pourra cumuler au maximum deux épreuves différentes dans la même journée**
- Devra être équipé d'un harnais de traction et peut porter une muselière lui permettant de respirer.
- Toute femelle en chaleur devra partir derrière les autres concurrents selon les conditions fixées par l'organisateur.

Le participant :

- devra présenter une licence de canicross, cani VTT,canitrotinette ou un certificat médical de non contre-indication daté de moins d'un an
- Devra se munir d'une laisse élastique de **longueur maximale de 2 m en extension.**
- **Ne devra pas utiliser de chaussures à pointes.**
- Devra porter un casque pour le caniVTT
- **Devra maîtriser son chien et laisser le passage à tout concurrent qui souhaite le doubler**
- **Devra respecter son animal et ne pas le tirer**, sauf pour le remettre dans la bonne direction. Le chien devra être en permanence devant le concurrent (la limite maximale autorisée est la hauteur des épaules de l'animal).

-devra partir à l'heure de départ indiquée et affichée par les organisateurs. En cas de retard, seule l'heure de départ officielle sera prise en compte

Enfants :

Si le rapport entre la morphologie de l'enfant et la puissance du chien n'est pas compatible (contrôle Direction course), l'enfant pourra courir seulement accompagné d'un adulte.

L'adulte devant être lié au chien par une longe de sécurité supérieure, 50 cm minimum à celle de l'enfant, lui permettant de contrôler la puissance de l'animal.

Les parents ou le responsable légal des concurrents mineurs devront compléter et signer une décharge de responsabilité au retrait des dossards.

Environnement:

Merci de respecter le lieu qui vous accueille et de ramasser les déjections de vos animaux.

Parcours :

les parcours devront être effectués dans leur intégralité.

Départs : - ,canicross découverte court : départs individuels

- canitriathlon, canienfants, canimarche, : départs groupés ou en vagues suivant le nombre d'inscrits.

Points spécifiques CANITRIATHLON :

Caninotation 150m/CaniVTT 2,2km/Canicross2,2km :

→natation, VTT ,et course à pied sont à enchaîner avec le chien attaché tout au long de l'épreuve.

☒ **Epreuve individuelle** : 1 duo →1 concurrent (né en 2005 et avant)/1 chien (18 mois minimum)

☒ **Epreuve par équipe en relais** : 3 duos, 3 équipiers / 3 chiens ou au minimum 2 duos (1 duo pouvant alors effectuer 2 disciplines), ou toute équipe supérieure à un duo unique maître (né en 2007 et avant/chien 12 mois minimum sauf canivtt 2005 et avant/chien (18mois minimum)

☒ Le chien doit être **attaché sur l'ensemble** de l'épreuve.

☒ Le parcours doit être effectué dans **son intégralité** (notamment pour la natation) sous peine de déclassement.

☒ **Chronométrage** : le chrono sera déclenché au départ de la natation et arrêté à la fin de la course à pied.

☒ Les concurrents doivent **accrocher sur leur tenue leur dossard** qui doit être visible dès la sortie du parc. (Il est interdit de porter son dossard pour **la partie natation**)

☒ Le chien doit être équipé **d'un harnais** et relié au maître par une longe d'une longueur maximale de 2 m. Il doit être en permanence attaché.

☒ Pour le parcours **de natation, il est interdit de forcer le chien à nager. Si celui refuse de nager possibilité de marcher dans l'eau en longeant la berge** (le chien pourra marcher sur la berge mais le maître devra obligatoirement rester dans l'eau jusqu'à la taille, et sortir de l'eau obligatoirement à la fin du parcours natation → **Attention tout concurrent marchant ou courant hors de l'eau sera disqualifié.**

☒ Pour le parcours **de natation, tout accessoire de flottaison (bouée, gilet de sauvetage, palmes, plaquettes...)** sont interdits pour le nageur et le chien.

☒ Pour les parcours de caniVTT et de canicross, il est interdit de dépasser ou de tracter son chien sauf pour le remettre dans la bonne direction. Un **concurrent doublé doit laisser le passage et maîtriser son chien.**

☒ Pour le parcours de caniVTT, obligation d'utiliser un **vélo type VTT** (sans assistance électrique).

☒ Les **changements de tenues et les passages de relais** doivent s'effectuer **dans le parc** avec le **chien en permanence attaché. Aucune aide extérieure** n'est autorisée sous peine de déclassement. Aucune personne extérieure à l'épreuve ne doit se trouver dans le parc.

☒ Le concurrent doit **sortir du parc avec son casque VTT (obligatoire) jugulaire attaché et son dossard accroché**, avant d'entamer le parcours VTT. Les gants ne sont pas obligatoires pour la partie caniVTT mais conseillés. Le concurrent doit monter sur son VTT uniquement à la sortie du parc et descendre de son VTT à l'entrée du parc. Le concurrent doit obligatoirement **porter un tee-shirt** ou un maillot pour les parties caniVTT et canicross. Il est interdit d'effectuer ces disciplines torse nu.

☒ Les concurrents de l'épreuve **en équipe** doivent **se transmettre le témoin dans le parc** pour le passage du relais.

☒ Il est fortement **conseillé de s'équiper d'une paire de basket ou de chausson de nage** pour la partie natation et la sortie de l'eau (liaison entre l'étang et le parc à vélo : 100m avec un passage de gué)

☒ **ATTENTION : Il est obligatoire de ramasser les excréments de vos chiens** (dans les sacs distribués à cet effet) avant, après, mais aussi pendant l'épreuve (où il vous sera alors demandé d'aller effectuer cette opération à l'issue de votre course) afin de laisser le terrain propre pour les épreuves suivantes. **Aucun excrément ne devra demeurer dans le camping ou à proximité de la base de loisir.**

Points spécifiques canicross loisir 2,2 km/ canienfants/ canimarche :

Le règlement appliqué est celui de la FSLC : <http://www.fslc-canicross.net/>

Parcours : tour l'étang de la base de loisir de la varenne 2,2 km sauf benjamins et canibaby

Quelques points importants :

☒ Le chien doit être équipé **d'un harnais** et relié au maître par une longe d'une longueur maximale de 2 m.

☒ Le chien doit être **attaché sur l'ensemble** de l'épreuve.

☒ il est **interdit de dépasser ou de tracter** son chien sauf pour le remettre dans la bonne direction.

☒ Un **concurrent doublé doit laisser le passage et maîtriser son chien**

☒ **Pour les épreuves enfants, l'enfant doit être accompagné d'un adulte également attaché au chien par une longe plus longue si le rapport entre la morphologie du chien et celui de l'enfant le nécessite. En aucun cas l'adulte doit courir devant le chien.**

☒ Le concurrent doit **courir avec son dossard accroché et visible** sur le torse

☒ **ATTENTION : Il est obligatoire de ramasser les excréments de vos chiens** (dans les sacs distribués à cet effet) avant, après, mais aussi pendant l'épreuve (où il vous sera alors demandé d'aller effectuer cette opération à l'issue de votre course) afin de laisser le terrain propre pour les épreuves suivantes. **Aucun excrément ne devra demeurer dans le camping ou à proximité de la base de loisir.**

-Je reconnais les risques inhérents à la pratique des disciplines proposées

-Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde.

-J'atteste avoir lu et m'engage à respecter le règlement de l'épreuve.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte des clauses